

Sprache – Identität – Kultur

Geneviève Bernard Barbeau /
Franz Meier / Sabine Schwarze (dir.)Conflits sur/dans la langue :
perspectives linguistiques,
argumentatives et discursives

17



PETER LANG
Geneviève Bernard Barbeau /
Franz Meier / Sabine Schwarze (dir.)Conflits sur/dans la langue:
perspectives linguistiques,
argumentatives et
discursivesBerlin, 2021. 232 P. 2 ill. n/b, 16 tab
Sprache – Identität – Kultur. Vol. 17hb. ISBN 978-3-631-83776-4
CHF 59.00 / €^D 49.95 / €^A 50.00 / € 47.60 / £ 39.00 / US-\$ 57.95eBook ISBN 978-3-631-83777-1
CHF 59.00 / €^D 49.95 / €^A 50.00 / € 47.60 / £ 39.00 / US-\$ 57.95

Prix susceptibles de changements. Frais de port et d'emballage à charge du destinataire. CHF – PVC, comprend la TVA (valable pour la Suisse). €^D – prix de vente fixe, comprend la TVA (valable pour l'Allemagne et les clients de l'UE sans N° TVA). €^A – prix de vente fixe, comprend la TVA (valable pour l'Autriche). US-\$/£/€ – PVC HT.



Veillez commander en ligne sous
www.peterlang.com/9783631837764
Veillez envoyer votre commande à
orders@peterlang.com

Nouvelle parution

Cet ouvrage réunit dix articles consacrés à la construction linguistique, argumentative et sociodiscursive de conflits ayant pour point de départ la langue. L'objectif est de mettre en lumière les mécanismes par lesquels émergent les prises de position antagonistes au sujet de la langue et de faire état des phénomènes sociaux plus larges qui sont susceptibles de mener à l'opposition et à la confrontation, voire à la violence verbale. Les analyses, tant synchroniques que diachroniques, rendent compte de différents contextes conflictuels – sociaux, historiques, géographiques et politiques – et de nombreux lieux de leurs manifestations, qu'il s'agisse de médias, d'entretiens sociolinguistiques, de discussions en ligne ou de témoignages.

GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU est professeure de linguistique à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses travaux portent

sur l'affrontement social dans l'espace public québécois et interrogent le lien entre langue, pratiques discursives et société.

FRANZ MEIER est chargé de recherche et d'enseignement à la Chaire de linguistique française et italienne de l'Université d'Augsbourg. Il s'intéresse entre autres à la question linguistique québécoise et au rôle de la traduction comme variété de contact dans l'histoire du français et de l'italien.

SABINE SCHWARZE enseigne la linguistique des langues romanes (français et italien) à l'Université d'Augsbourg. Ses projets actuels portent sur la construction et la diffusion des idéologies linguistiques dans les médias et sur les traditions discursives de la communication scientifique depuis le siècle des Lumières.



Subscribe to our newsletters
www.peterlang.com/subscribe



Découvrez nos collections eBook
www.peterlang.com/ebooks



PETER LANG

INTERNATIONAL ACADEMIC PUBLISHERS

BERN • BERLIN • BRUXELLES • ISTANBUL
NEW YORK • OXFORD • WARSZAWA • WIEN
 /PeterLangPublishers

 /peterlanggroup

 /company/peterlangpublishers

Stefano Vicari

L'écriture inclusive entre discours de la presse et discours métalinguistique ordinaire : quelles autorités ?

1 Introduction

S'il est un sujet qui continue à déclencher débats, passions et polémiques en France, c'est bien la langue française. L'écriture inclusive semble réunir tous les ingrédients pour faire rapidement l'objet, dans l'espace médiatique public, d'une énième querelle sur la langue aux contours d'une véritable polémique (Amossy, 2014) : polarisation des discours médiatiques, dimension sociale de la question traitée, traits virulents, voire agressifs, de certains positionnements et, enfin, caractère éphémère de la visibilité du débat dans l'espace discursif public.

Dans cette optique, et après avoir rapidement mis en lumière certaines spécificités du débat sur l'écriture inclusive par rapport à la question de l'autorité et de la circulation du discours expert sur le Web 2.0, je rendrai compte de la construction de la polémique dans les titres du *Figaro* et du *Monde* en ligne entre septembre et novembre 2017. J'analyserai enfin les commentaires des scripteurs à partir d'une sélection d'articles afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle les dispositifs du Web 2.0 favoriseraient des mécanismes de co-construction tout autant que de déconstruction de l'autorité le long des interactions.

2 Écriture inclusive, autorité(s) et Web 2.0

2.1 Écriture inclusive et linguistes : clivage des discours d'autorité

Le débat sur l'écriture inclusive s'inscrit dans une longue série de querelles linguistiques nourrissant depuis longtemps l'imaginaire des Français : citons entre autres celles qui ont concerné la question des genres, comme la féminisation des titres et des métiers lors de moments-clés particuliers (circulaire du Premier ministre le 6 mars 1998 ; rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie en octobre 1998 ; publication du guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, grades, titres ou fonctions en 1999 ; note du ministère de l'Éducation nationale le 6 mars 2000). Cela dit, la question de l'écriture inclusive présente des spécificités qui la distinguent de la plupart des conflits linguistiques cités et qui contribuent à brouiller les frontières entre discours

métalinguistiques profanes et savants¹. En effet, ce débat semble davantage se caractériser par le fait que les positionnements qui s'affrontent peuvent être difficilement reconduits à une dichotomie savant *vs* populaire, comme c'était le cas, par exemple, pour la question de la réforme de l'orthographe dans les années 90, où tous les spécialistes étaient d'accord au moins sur le fond de la question (Moreau et Dister, 2012). En effet, les publications scientifiques sur le sujet ne montraient pas de clivage au sein de la communauté de spécialistes. Or, sans souci d'exhaustivité, on peut rappeler ici que les positions des linguistes sur l'écriture inclusive sont fort variées dans les publications scientifiques. Si certains considèrent l'écriture inclusive comme un enjeu fondamental pour la parité des genres et insistent tant sur la continuité du point de vue diachronique de certaines stratégies déjà bien installées dans les pratiques langagières quotidiennes que sur les résultats d'études psychologiques expérimentales (Abbou *et al.*, 2018), d'autres (Szlamowicz, 2018) pensent qu'il s'agit d'une simple « manœuvre d'intimidation idéologique » qu'ils n'hésitent pas à qualifier de « déconcertante ». Sous la plume de Szlamowicz, la langue deviendrait même un « otage » dont se serviraient les partisans de la réforme pour imposer des idéologies féministes :

Il ne faut pas confondre la langue et le sexe, le genre des mots et le sexe des gens. Or, avec une déconcertante régularité, les débats de société mélangent volontiers le mot et la chose. *Le Sexe et la Langue* tente de faire un état des lieux des manipulations militantes prenant la langue en otage et le féminisme pour prétexte d'une manœuvre d'intimidation idéologique (Szlamowicz, 2018 : quatrième de couverture).

Dans cet ouvrage, le linguiste s'attèle à déconstruire toutes les argumentations sur lesquelles s'appuient les thèses des partisans de l'écriture inclusive à partir du constat que le « machisme » est un phénomène de discours, qui ne tient donc pas à la nature de la langue, d'où l'insistance sur la distinction entre la catégorie grammaticale de genre et la notion de genre sexuel. Selon l'auteur, les revendications des partisans de l'écriture inclusive relèveraient alors plus d'un « symptôme névrotique » (Szlamowicz, 2018 : 125) que d'une volonté consciente de réformisme politique et linguistique.

La véhémence du débat, le ton au moins virulent sur lequel se déploie la polémique entre les spécialistes ainsi que la variété des supports de publication (articles et ouvrages scientifiques, mais aussi articles de presse et entretiens

1 Les qualifications *savant*, *expert* et *populaire*, *profane* et *non savant* associées au syntagme *discours métalinguistique* suivent les propositions d'Achard-Bayle et Paveau (2008).

radiophoniques et télévisés) montrent à quel point les enjeux de l'écriture inclusive vont bien au-delà du débat linguistique pour investir les dimensions sociale et identitaire de tout locuteur, qu'il soit ou non linguiste. Néanmoins, cette polarisation de la discussion n'empêche pas la présence de propos plus modérés (Charaudeau, 2018) où, d'un côté, on dénonce les dérives idéologiques des deux camps adverses et, de l'autre, on montre une certaine ouverture à quelques interventions proposées par les recommandations selon les nécessités imposées par les différents contextes discursifs. Notamment, celles qui permettent de construire le neutre seraient utiles à désambiguïser des discours politiques qui entretiennent bien volontiers une certaine ambiguïté.

Or, il semblerait que le clivage entre professionnels peine à entrer dans l'espace discursif public : la voix des linguistes ne paraît pas trop circuler dans la presse, à la radio ou dans les réseaux sociaux, et cela est vrai si l'on s'en tient aux propos d'Abbou *et al.* (2018 : en ligne) :

La parole des linguistes (qui s'exprimeraient en tant que tel-les) peine un peu à se faire entendre. Il est vrai que les linguistes n'ont pas beaucoup de succès dans les médias, ne sont pas très souvent invités, d'une manière générale... Peut-être parce que la discipline est considérée comme trop technique et pas assez polémique ?

Cette situation n'est pas nouvelle et a déjà été maintes fois mise en évidence par les sociologues et les épistémologues des sciences, en ce qui concerne au moins les sciences dites « molles » : « Popular representations of science and technical expertise typically bracket respect with attitudes of hostility and fear, as in the stereotypes of the “boffin”, a humourless technician with little understanding of ordinary people, or the mad scientist² » (Giddens, 1991 : 89–90). Dans les discours de sens commun, le statut d'expert ne va pas de soi, surtout lorsque la question touche une composante aussi importante de l'identité des locuteurs que la langue : ce sont plutôt les académiciens et les écrivains qui sont invités par les médias à se prononcer sur les questions linguistiques les plus variées et qui jouissent donc d'une certaine autorité au-delà des cercles des spécialistes. Cela dit, des personnalités telles qu'Alain Rey et Alain Bentolilla font exception : le premier, sans doute, est connu par le grand public pour sa collaboration aux éditions Robert ; le second, pour ses positions plutôt réactionnaires, voire puristes (Paveau et Rosier, 2008). Il est évident que le débat sur l'écriture

2 « Les représentations populaires de la science et de l'expertise technique associent généralement le respect à des attitudes d'hostilité et de peur, comme dans les stéréotypes du “boffin”, un technicien sans humour qui comprend peu les gens ordinaires, ou du savant fou » (ma traduction).

inclusive contribue à soulever la question, de bien plus grande envergure, de « savoir si l'on peut aller contre les stéréotypes, si l'on peut les déconstruire et si cela peut se faire par la loi » (Charaudeau, 2018 : 16) ou, ajouterais-je, par l'« imposition » des experts, encore faudrait-il que la figure d'« expert » dans ce domaine soit reconnue par les locuteurs. Pour répondre, bien que partiellement, à ces questions, il me semble fondamental d'analyser le débat en ligne sur l'écriture inclusive au prisme de la question de la circulation de l'autorité dans les discours ordinaires et, par là, des mécanismes discursifs régissant la confiance épistémique (Origgi, 2008) dans les dispositifs en ligne du Web 2.0, comme l'espace « commentaires » des journaux, dont sont issus les extraits analysés ultérieurement.

2.2 Autorités et dispositifs du Web 2.0 : quelques propositions

Comme de nombreux chercheurs en sciences de l'information et de la communication (Broudoux, 2003, 2007 ; Le Deuff, 2006 ; Alloing, 2014) l'ont déjà remarqué, le Web 2.0 a favorisé l'essor de nouveaux modèles de création de légitimité informationnelle et, par là, de l'autorité. Celle-ci serait en effet liée à la capacité d'influencer les contenus circulant sur le réseau, à la visibilité et à la popularité, à savoir au volume de visualisations et de contacts liés à un profil, au nombre de ses interactions, etc. Il me semble que si l'on pose la question dans ces termes, il ne s'agirait pas exactement d'une question de perte de valeur sociale de la figure de l'expert en soi, mais plutôt de la manière dont on reconnaît quelqu'un comme étant expert. Autrement dit, si l'on accepte que l'autorité repose sur un acte de confiance dans le discours d'autrui (Origgi, 2008) ou sur un « surcroît de confiance » (Oger, 2013), les dispositifs du Web 2.0 auraient entraîné des modifications dans le processus d'autorisation de certains discours plutôt que d'autres. Ces processus reposeraient donc non plus uniquement sur la crédibilité de la source énonciative, c'est-à-dire sur l'ethos du locuteur, qu'il soit auto- ou hétéro-attribué, prédiscursif (Maingueneau, 2002) ou discursif (Amossy, 2010), mais surtout sur un ensemble de paramètres techniques (indexation des contenus produits par les usagers dans les moteurs de recherche), identitaires (âge, niveau d'instruction, mais aussi mises à jour du profil, nombre et types de nouvelles prises de contact, volume d'interactions, etc.) et contextuels-discursifs (supports de publication, multimodalité éventuelle, etc.) qui permettent de mesurer l'influence qu'un usager peut exercer dans le réseau et, ainsi, sur le déroulement des interactions. La confiance dans des personnalités charismatiques caractérisant au moins les sociétés occidentales avant 1968 (Arendt, 1989) aurait été ainsi remplacée par une plus grande

« implication directe dans des processus de révélation d'autorité qui se veulent "collectifs", "démocratiques" et "transparentes" » (Candel et Gkouskou-Giannakou, 2017 : 7) que les dispositifs du Web 2.0 favorisent, du moins apparemment, *via* la publication de contenu sur des plateformes variées de la part de tout usager.

C'est bien le cas des supports des commentaires en ligne des journaux : les lecteurs-internautes peuvent réagir aux informations contenues dans les articles, les rectifier, les reformuler, les partager sur d'autres plateformes (notamment *Facebook*, *Twitter* et *Instagram*) et, par là, atteindre d'autres publics que ceux visés par les journaux en ligne. Ces dispositifs réduisent considérablement la distance entre des usagers aux compétences et aux standards épistémiques fort variés, et, notamment, entre journalistes et lecteurs-commentateurs et entre lecteurs eux-mêmes. Ils représentent un exemple clair de ce que Damien (2013 : 24) appelle « transformation médiologique » et contribuent à la perpétuation de l'illusion d'égalitarisme épistémique (Origgi, 2018).

La question est alors de voir si les supports numériques dont se sont dotés les journaux, tout comme le traitement de la question de l'écriture inclusive tel qu'il est fait par les médias, favorisent la mise en discours de processus d'autorisation variés. Ces procédés peuvent aller de la mise en discussion ou de la récusation des autorités considérées comme légitimes et traditionnelles à la présence de procédés discursifs contribuant à la co-construction de la confiance épistémique (Origgi, 2008) le long des échanges. Ces forums induisent en effet une « scénographie particulière » (Monte et Oger, 2015 : 6) qui contribue fortement à la (dé)construction de l'autorité et favorisent l'essor de « phénomènes dynamiques à la rencontre de médiations hétérogènes » (Candel et Gkouskou-Giannakou, 2017 : 7). Ces dispositifs constituent donc des espaces où peuvent être discutées les figures de l'autorité et où peuvent en être créées d'autres au fil du discours. À la base de cette remise en cause résiderait sans doute la rencontre de discours de locuteurs appartenant à des groupes sociaux distincts, à ce qu'on peut nommer, faute de mieux, « cercles de conversation » ayant des standards épistémiques, mais aussi éthiques et esthétiques différents, voire opposés. Ces cercles structurent les mentalités et le système des représentations de tout locuteur depuis son enfance, bref son « habitus » (Bourdieu, 2000), et traversent l'espace discursif public jalonnant le discours social (Angenot, 2008) : à l'intérieur de ces cercles, certaines valeurs et pratiques peuvent être valorisées ou non, même de façon plus ou moins tacite (Paveau, 2006) ou implicite.

3 Méthodologie

Puisque l'objectif de cette étude est d'observer les procédés discursifs permettant aux locuteurs de mettre en discussion, de légitimer ou de récuser une autorité dans les dispositifs des « commentaires » des journaux, j'ai sélectionné un corpus d'articles portant sur l'écriture inclusive dans LeMonde.fr (26 articles) et LeFigaro.fr (44 articles)³ entre la date de déclenchement du débat, à la fin septembre 2017, et la fin du mois de novembre de la même année. Ce corpus, certes non exhaustif de l'ensemble des positions de tous les locuteurs français ni des lectorats des deux quotidiens, permet néanmoins de cerner un moment discursif (Moirand, 2007) circonscrit afin d'observer la façon dont le débat s'est installé dans l'espace discursif public et, notamment, comment il a été traité par les deux plus grands quotidiens nationaux et son évolution sur une période relativement courte. Dans un premier temps, la notion de « responsabilité énonciative » (Rabatel, 2017) et celles qui y sont corrélées (co-, sur- et sous-énonciation ; Rabatel, 2004) ainsi que les études issues de l'analyse du discours à la française sur les titres de presse (Sullet-Nylander, 1998 ; Maingueneau, 2012 ; Lacaze, 2016, 2017) seront mobilisées pour l'analyse des titres des articles publiés afin de montrer comment les deux quotidiens en ligne construisent la polémique autour de l'écriture inclusive et le degré d'engagement des journaux dans l'expression des différents positionnements. Dans un second temps et à partir de cinq articles par journal⁴ représentatifs des autorités mises en discours par les quotidiens, je me concentrerai sur l'analyse des réactions des lecteurs en ligne et, notamment, sur les cas où les scripteurs réfutent, mettent en discussion ou renforcent ces autorités ou en inscrivent d'autres, susceptibles d'être plus pertinentes pour trancher sur la question de l'écriture inclusive.

3 Il aurait fallu inclure aussi le site du *Libération*, mais ce quotidien a fermé l'espace « commentaires » sur son site. On peut néanmoins constater que ce quotidien ne consacre que 6 titres à la question de l'écriture inclusive dans la période choisie et que le nombre des commentaires est en moyenne une vingtaine par article (il est possible de voir le nombre de commentaires, mais pas de les lire). Il semble donc que la question n'intéresse pas tellement le lectorat du journal. Ce journal ne semble pas non plus participer réellement à la querelle, comme le montre l'un de ses titres : « Etrange priorité : Matignon bannit l'écriture inclusive des textes officiels ».

4 Le nombre limité d'articles choisis confère à cette étude un caractère exploratoire.

4 L'écriture inclusive et la presse française en ligne

4.1 Les titres du Figaro.fr et du Monde.fr : la création de la polémique

Classés parmi les exemples d'aphorisations secondaires par Maingueneau (2012), les titres de presse ne constituent pas des phénomènes marginaux par rapport aux textes qu'ils chapeautent. Cela est d'autant plus vrai que, s'agissant de titres de presse en ligne, ils sont plus volontiers visualisés comme étant détachés du corps de l'article : ils apparaissent sous forme de listes de titres, souvent accompagnés d'images, dans les hyperliens sur lesquels il faut cliquer pour accéder aux textes (voir figure 1).



Figure 1. Capture d'écran de la page d'accueil du Monde.fr du 10 février 2019

Les chercheurs qui se sont penchés sur l'analyse des titres de presse (Sullet-Nylander, 1998 ; Maingueneau, 2012 ; Lacaze, 2017) ont tous remarqué leur autonomie partielle par rapport aux textes qu'ils chapeautent, ne serait-ce que parce qu'ils sont rarement rédigés par les auteurs des articles. La fonction informative des titres est largement dépassée par celle de captation de l'attention du lectorat : un titre doit d'abord attirer le lecteur et, le cas échéant, l'« éclairer », au sens de Grize (1992), c'est-à-dire fournir des instructions non seulement sur le contenu informatif de l'article, mais aussi en orienter un tant soit peu l'interprétation. Faute d'analyser tous les articles parus dans les deux premiers mois du déclenchement de la polémique, je me limiterai ici à observer la façon dont les titres la construisent ainsi que la manière dont ils contribuent à tisser un interdiscours puisant dans une mémoire collective partagée par la convocation de différentes figures d'autorité. Le tableau 1 présente les données quantitatives et les positions plus ou moins favorables exprimées par les titres des deux quotidiens nationaux.

Tableau 1. Positionnements dans les titres du *Monde* et du *Figaro*

	LeMonde.fr Total : 26	LeFigaro.fr Total : 44
Contre	(10) 38 %	(21) 48 %
Position d'un tiers dont on n'explicite pas l'identité	(4) 15 %	(4) 9 %
Position d'un tiers dont on explicite l'identité	(3) 12 %	(11) 25 %
Position plus ou moins assumée par le journal	(3) 12 %	(6) 14 %
Neutres	(13) 50 %	(20) 45 %
Pour	(3) 12 %	(3) 7 %
Position d'un tiers dont on n'explicite pas l'identité	(1) 4 %	(3) 7 %
Position d'un tiers dont on explicite l'identité	(1) 4 %	
Position plus ou moins assumée par le journal	(1) 4 %	

Ce tableau permet de classer les titres en croisant deux critères : le positionnement exprimé face à la réforme (pour, contre ou neutre) et le degré de prise en charge de la part du journal. Les trois sous-catégories (« position d'un tiers dont on n'explicite pas l'identité », « position d'un tiers dont on explicite l'identité » et « position plus ou moins assumée par le journal ») n'ont rien d'euristique : choisies à partir de la lecture des titres du corpus, elles permettent néanmoins de rendre compte des principaux procédés énonciatifs exploités par les deux journaux pour créer la polémique autour de l'écriture inclusive.

On remarque non seulement que les titres du *Figaro* expriment davantage que ceux du *Monde* des positionnements contraires à l'écriture inclusive, ce qui n'a rien de surprenant (Vicari, 2016), mais surtout, qu'un nombre fort restreint de titres présente un contenu informatif (seul le deuxième article de chaque journal affiche cette intention : « Comment fonctionne l'écriture inclusive », le 5 octobre 2017 dans *LeFigaro.fr* ; « Retrouvez nos réponses sur l'écriture inclusive », le 12 octobre 2017 dans *LeMonde.fr*). Ces titres semblent plutôt participer de plein droit à la création et à l'exacerbation d'une véritable polémique (Amossy, 2014) : ils insistent sur la présence de discours antagonistes et contribuent par là à créer un cadre conflictuel dans lequel les différents discours sont relégués à une opposition binaire, sans qu'une position favorable ou contraire ne soit forcément exprimée :

- (1) Égalité femmes-hommes : l'écriture dite « inclusive », sujet qui divise (*Le Monde*, 7 octobre 2017)
- (2) Les polémiques sur l'écriture inclusive (*Le Monde*, 30 novembre 2017)
- (3) Écriture inclusive : Marc Levy pas d'accord avec Bernard Pivot (*Le Figaro*, 12 novembre 2017)
- (4) Édouard Philippe tranche le débat sur l'écriture inclusive (*Le Figaro*, 21 novembre 2017)
- (5) Que l'on soit partisan de l'écriture inclusive ou farouche adversaire, ce débat a le mérite de faire redécouvrir la grammaire. (*Le Figaro*, 28 novembre 2017)

Pendant la totalité de la période prise en compte, les journaux semblent mettre en avant une certaine conflictualité discursive, voire une dichotomisation du discours, comme le montre l'emploi de lexèmes tels que *divise*, *polémiques*, *débat*, *farouche adversaire*. La dimension dialogique de la polémique est alors assurée par ces titres qui font virtuellement dialoguer les discours pour et contre et qui contraignent le débat dans un horizon discursif fortement polarisé, faisant l'impasse de la multitude des positionnements intermédiaires autour de l'écriture inclusive.

4.2 De la construction à l'exacerbation de la polémique : quelles autorités mises en discours ?

La dimension polémique est d'ailleurs favorisée par le fait que tous les articles sont des tribunes ou des éditoriaux : ces deux genres journalistiques se caractérisent en effet par la mise en avant de la subjectivité de leurs auteurs (Adam, 1997), qui y expriment leur point de vue sur les différents événements à la une des quotidiens, au détriment du simple récit des événements, propre à d'autres genres (Adam, 2001). C'est sans doute aussi pour cette raison que les

titres « neutres » sont concentrés vers la fin de la période prise en compte et montrent un début de stabilisation de la polémique dans l'espace médiatique discursif public. Ces titres font aussi preuve d'une certaine instabilité énonciative, brouillant un tant soit peu les frontières entre les différents types de discours rapporté (dorénavant DR) et favorisant une certaine ambivalence, voire une ambiguïté, dans l'attribution de la responsabilité des dires, sous l'angle de la prise en charge énonciative des dires rapportés. C'est le cas de l'exemple suivant, où le titre est une citation, bien qu'aucune marque typographique ne le signale :

(6) Une langue doit évoluer pour être vivante (*Le Figaro*, 24 novembre 2017)

L'emploi du présent de vérité générale, l'absence de déictiques, le détachement par rapport au texte que cet énoncé est susceptible d'introduire ainsi que, au niveau sémantique, l'évidence qu'il véhicule ne sont que des éléments concourant à l'aphorisation de cet énoncé, contre lequel il serait difficile d'objecter quoi que ce soit. Qui plus est, l'absence de marques typographiques ou du nom de la source énonciative dans un segment contextualisant, qui aurait réduit la portée généralisante du propos, contribue à créer une certaine opacité énonciative qui, dans ce contexte, est plutôt fonctionnelle. Ce n'est en effet que dans le sous-titre que *Le Figaro* en explicite l'origine : il s'agirait d'une citation extraite d'une chronique de Duneton dont les positions réactionnaires en matière de langue ne sont plus à montrer, du moins pour le lectorat du journal :

(7) Chaque mot porte en lui une réalité, un usage, une coutume, un temps. Refuser de dire les choses, c'est renier une part d'histoire. Bien avant les débats sur l'écriture inclusive et l'orthographe, Claude Duneton (1935–2012) s'intéressait aux mutations de la langue dans une chronique. La voici. (*Le Figaro*, 24 novembre 2017)

La chronique ayant été publiée il y a quelques années, elle n'énonce pas explicitement de positionnement contraire à l'écriture inclusive. Si la nécessité d'évolution de la langue exprimée par le titre semble plutôt favoriser une interprétation favorable à l'écriture inclusive, l'attribution, dans un deuxième moment, de l'énoncé à Duneton, écrivain et romancier fortement apprécié par l'Académie française ainsi que chroniqueur de la rubrique « Le bon français » du *Figaro* pendant plusieurs années, permet de prendre de la distance par rapport à une interprétation complètement favorable à l'écriture inclusive, sans que celle-ci ne soit explicitée. En ce qui concerne les autres catégories consignées dans le Tab. 1, on peut remarquer que les seuls titres présentant une opinion favorable à l'adoption de l'écriture inclusive relèvent d'une position d'un tiers connu, et cette tendance est plutôt généralisée dans les deux journaux :

- (8) Éliane Viennot : « Olympe de Gouges a lancé les prémices de l'écriture inclusive » (*Le Figaro*, 5 novembre 2017)
- (9) Écriture inclusive : Éliane Viennot, professeure déterminée (*Le Monde*, 13 novembre 2017)

Si, de manière générale, l'attribution des dires à une source répond au souci de précision qui devrait guider toute pratique journalistique, elle permet aussi de circonscrire la portée de l'opinion véhiculée à un énonciateur particulier à qui est attribuée la responsabilité énonciative. *Le Monde* publie un seul titre présentant une opinion favorable à l'écriture inclusive signalée comme DR, mais dont la source est inconnue :

- (10) L'écriture inclusive : « N'ayons pas peur d'une mesure de progrès » (*Le Monde*, 20 novembre 2017)

En revanche, ce dernier procédé est plutôt fréquent lorsque les deux quotidiens présentent des positions contraires : elles sont davantage associées soit à des institutions ou à des groupes, soit reprises en citation directe non attribuée, ce qui crée un certain vague référentiel propice à la généralisation de l'opinion. Dans ces cas, la responsabilité énonciative n'est pas explicitée :

- (11) « Voir un complot machiste dans la langue française manifeste une totale ignorance » (*Le Figaro*, 26 septembre 2017)
- (12) « Écriture inclusive, films où l'on fume : on trouve des boucs émissaires plutôt que de s'attaquer aux problèmes » (*Le Monde*, 24 novembre 2017)

L'association univoque du contenu propositionnel du titre à une source énonciative est malaisée, voire impossible, sans recourir aux informations contenues dans l'article. Ces titres semblent donc participer de la construction d'une dimension polémique généralisée vis-à-vis de l'écriture inclusive, ce qui est d'ailleurs également montré par le fait que dans les titres explicitant l'origine énonciative des positions contraires aux modifications orthographiques, cette origine est toujours représentée par une voix groupale émanant d'autorités linguistiques plus ou moins reconnues comme telles :

- (13) Écriture inclusive : pour les grammairiens, le masculin est aussi neutre (*Le Figaro*, 5 octobre 2017)
- (14) Des professeurs contre le « masculin l'emporte sur le féminin » (*Le Figaro*, 8 novembre 2017)
- (15) L'Académie française met en garde contre le « péril mortel » de l'écriture Inclusive (*Le Monde*, 26 octobre 2017)

Dans les deux premiers exemples, le discours indirect favorise une certaine prise en charge des dires de la part de l'équipe éditoriale ; le troisième exemple

présente quant à lui une forme hybride de DR, où l'emploi des guillemets introduit un élément d'ambiguïté par rapport à l'attitude de l'équipe éditoriale envers les dires du locuteur cité. Dans tous ces cas, les sources énonciatives explicitées dans le segment contextualisant sont des noms collectifs inscrivant en discours des autorités « traditionnelles » de la langue française, supposées être reconnues et dignes de confiance de la part du lectorat. Les noms collectifs peuvent également être utilisés dans le but opposé. C'est le cas du titre suivant du *Figaro* :

(16) Féminisme : les délires de l'écriture « inclusive » (*Le Figaro*, 5 octobre 2017)

Si *féminisme* est bien un nom collectif identifiant une source énonciative métonymique, il ne représente aucune autorité en matière de langue : le lexème *délires* rend compte de l'attitude des journalistes face à ce groupe d'énonciateurs dont les revendications sont présentées dans l'article comme illogiques et facétieuses, voire communautaristes. Par ailleurs, dans un nombre plus restreint de titres, les journaux n'hésitent pas à assumer la responsabilité énonciative de positions contraires à l'écriture inclusive :

(17) Les contradictions de la circulaire sur l'écriture inclusive (*Le Monde*, 22 novembre 2017)

En ce qui concerne les autorités convoquées, l'on remarque une grande hétérogénéité : les politiques, les écrivains, les institutions et, enfin, les linguistes. Cela dit, il semble que l'on a du mal à reconnaître leur autorité sur la langue : cela est d'ailleurs montré par le fait que bien que de nombreux linguistes s'intéressent à la question du genre et de la langue depuis longtemps, c'est plutôt l'historienne Eliane Viennot qui est sollicitée autour de l'écriture inclusive. L'ensemble des titres invite à penser qu'aux yeux des non-linguistes, il faut concevoir le mot *spécialistes* ou *experts* de la langue au sens très large : écrivains, essayistes, politiques, institutions et, bien sûr quelques linguistes particulièrement sollicités par la presse lors des querelles linguistiques :

(18) Loïc Depecker : « On ne peut pas préjuger de l'évolution de la langue » (*Le Figaro*, 30 novembre 2017)

(19) Alain Bentolila : « Ce n'est pas avec l'écriture inclusive que l'on fera reculer la discrimination sexuelle » (*Le Monde*, 20 novembre 2007)

(20) Alain Rey : « Faire changer une langue, c'est un sacré travail ! » (*Le Monde*, 23 novembre 2017)

Les linguistes ne sont donc jamais inscrits en discours en tant que voix groupale : les positions des spécialistes rapportées par les deux journaux ne sont pas homogènes, elles relèvent de positionnements adverses par rapport à la question

de l'écriture inclusive. La presse semble, dans ce cas, exacerber les clivages du monde des spécialistes, plutôt que fournir une vision homogène de leurs positionnements. C'est un peu le contraire de ce qui arrive pour les représentations du monde des sciences « dures », ce qui permettrait de s'interroger sur le statut des linguistes et de leur autorité en matière de langue dans l'espace discursif public. Le caractère polémique alimenté par les titres et par les articles des deux quotidiens fait aussi l'objet d'un métadiscours de la part des lecteurs-scripteurs :

- (21) Depuis deux jours sur LeMonde.fr il y a d'un côté les partisans de l'écriture inclusive et de l'autre les partisans de l'écriture agressive. (Simple constat, 23 novembre 2017)
- (22) Votre vision dichotomique du débat vous discrédite complètement (Anonyme, 23 novembre 2017)

Ces lecteurs dénoncent la violence verbale, l'agressivité des articles du *Monde* sur l'écriture inclusive : à leurs yeux, le ton polémique ne ferait que discréditer le journal, ce qui confirme d'ailleurs la mauvaise presse dont fait l'objet la polémique dans les discours ordinaires, et ce en dépit de sa grande présence dans la plupart des discours contemporains, surtout en ligne (Amossy, 2014). La convocation de plusieurs « autorités » dont les journaux remettent parfois en discussion la véridicité des dires devrait donc favoriser dans les interactions l'essor de ce qu'on peut considérer comme des processus d'autorisation où les locuteurs récusent ou renforcent des autorités le long des interactions.

5 L'écriture inclusive dans la section « commentaires » des journaux en ligne : quelles autorités ?

Les espaces commentaires ne semblent pas non plus être exempts d'une certaine agressivité verbale : les interactions des lecteurs rendent compte de la construction d'une dimension conflictuelle et polémique dans laquelle se déroulent les échanges. Dans le but de montrer mes hypothèses sur la question de l'autorité, je me pencherai sur l'analyse des cinquante premiers commentaires en ligne publiés par les internautes dans l'espace « commentaires » des journaux concernant cinq articles par journal. Les cinq articles ont été sélectionnés à partir des critères suivants : le premier article publié par les deux journaux sur l'écriture inclusive ; les articles inscrivant en discours l'autorité de l'Académie ; les articles dont le titre repose sur l'autorité des linguistes sollicités. Cela permettra d'observer la façon dont ces autorités sont inscrites dans les discours par les locuteurs de même que comment et pourquoi elles sont remises en cause. Avant d'entrer dans le détail des analyses qualitatives, voici un tableau des données recueillies.

Tableau 2. Positionnements dans les commentaires des journaux en ligne

	Total des commentaires	Pour	Contre	Balancement évaluatif
<i>Le Monde</i> 1 Égalité femmes-hommes : l'écriture dite « inclusive », sujet qui divise, 8 octobre 2017	169	8 16 %	36 72 %	6 12 %
<i>Le Monde</i> 2 L'Académie française met en garde contre le « péril mortel » de l'écriture inclusive, 26 octobre 2017	153	9 18 %	36 72 %	5 10 %
<i>Le Monde</i> 3 Écriture inclusive : non, l'Académie française ne décide pas seule du « bon usage » de la langue, 27 octobre 2017	107	9 18 %	34 70 %	7 12 %
<i>Le Monde</i> 4 Alain Bentolila : « Ce n'est pas avec l'écriture inclusive que l'on fera reculer la discrimination sexuelle », 20 novembre 2017	101	17 34 %	31 62 %	2 4 %
<i>Le Monde</i> 5 Alain Rey : « Faire changer une langue, c'est un sacré travail ! », 29 novembre 2017	153	12 24 %	22 44 %	16 32 %
<i>Le Figaro</i> 1 « Voir un complot machiste dans la langue française manifeste une totale ignorance », 26 septembre 2017	179	16 32 %	30 60 %	4 8 %
<i>Le Figaro</i> 2 Pour l'Académie, l'écriture inclusive est un « péril mortel », 26 octobre 2017	1208	5 10 %	44 88 %	1 2 %
<i>Le Figaro</i> 3 Éliane Viennot : « Olympe de Gouges a lancé les prémices de l'écriture inclusive », 5 novembre 2017	29	2 4 %	27 96 %	
<i>Le Figaro</i> 4 Écriture inclusive : Marc Levy pas d'accord avec Bernard Pivot, 12 novembre 2017	59	11 22 %	36 72 %	3 6 %
<i>Le Figaro</i> 5 Loïc Depecker : « On ne peut pas préjuger de l'évolution de la langue », 30 novembre 2017	29	6 12 %	14 88 %	

Si le discours dominant est plutôt en défaveur de l'écriture inclusive, la présence de positionnements favorables est importante dans certains cas, moins dans *Le Figaro* que dans *Le Monde*. On ne peut pas vraiment identifier une tendance sur le plan diachronique : les chiffres semblent montrer un cadre aléatoire, fluide, sans doute plus lié aux autorités et au traitement ponctuel de la question dans

chaque article et aux dynamiques interactionnelles qu'à des prises de position préétablies.

5.1 L'Académie dans les discours ordinaires

Parmi les autorités sur la langue, l'Académie est la plus controversée. Si elle est parfois convoquée par les scripteurs comme garante du bon usage, elle est plus souvent critiquée, même par ceux qui en partagent l'avis sur la question de l'écriture inclusive :

- (23) Heureusement qu'il y a une académie pour décider ce qu'est le bon français sinon tout irait à volo.... et finalement chacun parlerait son français. L'écriture inclusive n'apporte rien et complique l'écriture et la lecture. Donc c'est à bannir. Merci les académiciens... (FRANCK CHOSSON, *Le Monde* 1)

Dans cet extrait, l'autorité de l'Académie est mise en discours à partir de la prise en charge non explicite de la part du scripteur d'un discours normatif et puriste qui se dévoile, sur le plan du contenu, par le recours au « bon français » et à la peur, traditionnelle des discours puristes en France, du désordre, de l'instabilité de la langue à la suite de tout changement. En ce qui concerne la construction discursive, le scripteur emploie des formules sentencieuses, impératives, des constats qui s'appuient sur des évidences énonciatives (« c'est à bannir ») caractérisant le discours puriste : le caractère péremptoire de l'ordre exprimé à travers la construction présentative *c'est* (Rabatel, 2000) est renforcé par le connecteur ou adverbe argumentatif à valeur conclusive *donc* qui l'introduit (Riegel, Pellat et Rioul, 2009), et dont la force repose sur sa capacité « à construire une représentation cognitive commune pour modifier les représentations individuelles des interactants » (Chanet, 2001 : 46). Une situation semblable se retrouve dans l'échange suivant :

- (24) Commencez par écrire "Aller à vau-l'eau", si vous tenez au tant au "bon français". Quant à l'Académie, elle n'a aucune autorité légitime en la matière, n'a pas sorti de dictionnaire depuis les années 30, les académiciens ne sont pas des linguistes... J'ajouterais que la langue est vivante avant tout ! Le français n'est pas une langue morte, mais en perpétuelle évolution. Pour en savoir plus sur l'Académie : <https://www.revue-ballast.fr/maria-candea-langage-politique/>(Angélique, *Le Monde* 1)
- (25) @Angélique elle a une autorité culturelle dix milliards de fois plus élevée que celle des "décodeurs" et de la minuscule Angélique. (Sauvageot, *Le Monde* 1)

Ce second extrait, où le scripteur récuse l'autorité de l'Académie, est intéressant à plusieurs égards. D'abord, le scripteur dévalorise le discours de l'interlocuteur à travers une rétroaction langagière qui représente l'une des pratiques

linguistiques typiques du purisme linguistique et qui se situe donc au même niveau que le discours auquel il réagit. Pour ce faire, non seulement il corrige la « faute » de l'autre lors de l'échange, mais il réemploie aussi la même modalité verbale (l'impératif) et reprend de manière ironique, entre guillemets, le même syntagme « bon français ». Ensuite, il récuse l'autorité de l'Académie sur la base non seulement de ce qu'elle a (n'a pas) fait, mais surtout à partir du statut des académiciens, qui « ne sont pas linguistes ». Cela présuppose non seulement que le scripteur reconnaisse l'autorité des linguistes comme valable, mais aussi qu'il fasse une utile distinction entre savants, lettrés et linguistes, ce qui n'est pas toujours le cas dans ce genre d'échanges. Cela est d'ailleurs montré par l'inscription en discours, via le lien hypertextuel, de la page Web d'une linguiste. À cela se greffe également l'argument, à vrai dire utilisé dans cette querelle par les tenants des deux camps pour et contre l'écriture inclusive, de la nécessité de l'évolution de la langue, de l'impossibilité de la conserver intacte au fil du temps.

Dans sa réponse, le troisième scripteur ne fait que réaffirmer l'autorité de l'Académie, mais il n'entre pas dans le mérite du débat de la légitimité de l'autorité des linguistes : sans s'y opposer, il semble ne pas cueillir les propos de son interlocutrice. Il récuse ses dires, sur la base de son statut et du statut des journalistes par rapport à celui des académiciens, dont le pouvoir sur la langue leur est confié par la tradition séculaire. On voit bien qu'ici il y a une adhésion totale au discours normatif puriste ; il n'y a pas de véritable débat sur l'autorité légitime en matière de langue : on est face à deux discours, voire deux prédiscours (Paveau, 2006) qui se croisent sans qu'il y ait partage ou co-construction des savoirs. Si on voit bien comment Angélique, dans sa réponse, reprend les savoirs puristes profanes de manière ironique, en les défilant, en les citant entre guillemets, mais aussi en s'appuyant sur eux pour s'en détacher et affirmer la légitimité d'autres autorités considérées comme plus dignes de confiance, le scripteur du troisième commentaire se limite pour sa part à proposer ses convictions bien ancrées dans le discours puriste dominant, avec même une certaine violence verbale portant sur son interlocutrice (« minuscule Angélique »).

L'inscription de l'autorité de l'Académie peut se greffer, en outre, à un discours décliniste des mœurs langagières contemporaines qui caractérise le discours puriste en France et dont la force d'évidence repose sur une énonciation proverbiale :

- (26) Où est le problème exactement ? La langue française est amenée à évoluer, c'est comme ça. Si ça permet en plus de ne plus avoir d'injustice dans la langue alors

pourquoi les gens ne sont pas d'accord ? Cette écritures est surtout pratiquée par les jeunes et les étudiant.e.s, ce sont eux qui feront tourner le pays ne pas l'oublier. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus instruits et compétents que leurs aînés. (Lorient56, *Le Figaro 2*)

- (27) “La langue française est amenée à évoluer” ? Pourquoi ànnonnez-vous cette idée préconçue stupide que trop d'ignorants répète à l'envi ? Si Louis XIV a créé l'Académie, c'est principalement pour la fixer, pour empêcher son orthographe et sa syntaxe de partir en sucette de tout côtés, comme trop de textes contemporains, que vous n'avez jamais lus, le montrent clairement. Démolir pour faire moderne est la vanité des sots ! (Quatreinçsix, *Le Figaro 2*)
- (28) Sur quelles sources vous appuyez-vous pour affirmer « Cette écritures est surtout pratiquée par les jeunes et les étudiant.e.s » ? Votre intuition personnelle ? *La mienne est que* cette graphie est surtout le fait de militants et féministes, en général plutôt agés, avec comme seuls étudiants ceux des sciences humaines et politiques, traditionnellement engagés (trebotier, *Le Figaro 2*).

Dans cet échange, à la mise en discours de l'argument de la nécessaire évolution de la langue, le deuxième scripteur réagit en opposant l'autorité de l'Académie, capable de maintenir la stabilité de la langue française au fil du temps. Même procédé discursif que dans l'échange précédent : reprise du discours autre entre guillemets et disqualification à travers des interrogations génériques susceptibles d'englober un point de vue groupal, celui des « bons » locuteurs du français. Si, dans les deux réponses, le fait que l'évolution de la langue représente une idée sotte va de soi et constitue une évidence partagée par les scripteurs, le troisième scripteur demande pourtant des approfondissements sur les sources utilisées en ce qui concerne l'attribution de l'écriture inclusive à un public de jeunes étudiants, ce qui lui permet de reconduire l'écriture inclusive à la seule volonté de groupes sociaux politisés de gauche. Le manque de confiance dans l'autorité mise en discours à cause de son statut extralinguistique est aussi à la base d'autres conflits d'autorité concernant l'Académie :

- (29) Il est vrai qu'on pourrait trouver mieux que l'écriture inclusive, fût-elle facultative ! Mais s'agissant de la transcription lexicale et grammaticale de l'égalité des sexes, finalité incontestée, je suis – allez savoir pourquoi – plus enclin à faire confiance à H.C.E.F.H qu'au Quai Conti, assemblée de vieux barbons cacochymes, d'édentés machistes et de ratiocinateurs somnolents. (! ? //, *Le Figaro 3*)
- (30) Lisez “Mémoire d'Hadrien” ou “Problèmes de la démocratie grecque”, écrits respectivement par Mesdames Marguerite Yourcenar et Jacqueline de Romilly. Brillants d'intelligence et de culture. Et leurs auteurs étaient académiciennes. Vos à priori sur l'Académie Française sont donc nuls et non avenus. L'Académie Française existera toujours quand le HC-machin aura depuis longtemps sombré dans l'oubli. (Mont Thabor, *Le Figaro 3*)

Si dans l'échange précédent, l'appartenance des promoteurs de l'écriture inclusive à des groupes militants entraînait une perte de confiance, dans le premier commentaire de cet échange, le scripteur identifie une nouvelle autorité sur la base de son caractère partisan (le HCEFH) et récusé celle de l'Académie par le biais de la dénomination dénigrante « assemblée de vieux barbons cacochymes, d'édentés machistes et de ratiocinateurs somnolents ». Encore une fois, le rétablissement de l'autorité de l'Académie se fait sur la base d'un discours puriste, reposant sur l'admiration pour les belles lettres et sur l'exaltation des écrivains du passé.

5.2 L'autorité des linguistes

En dépit de mes hypothèses initiales, dans ce débat, les linguistes sont souvent cités en tant qu'autorités fiables, tant pour montrer le bien-fondé de l'écriture inclusive que pour la rejeter :

- (31) L'écriture inclusive promu par certains lobbys défigure complètement la langue française et devrait être interdite dans l'administration et l'éducation ! La novlangue dans toute sa splendeur. Espérons que Blanquer s'y opposera fermement ! Ses premières déclarations sont rassurantes. Une majorité de linguistes font valoir à juste titre que le genre dit "masculin" est en fait un genre commun ! Il faut donc arrêter d'y voir un complot antiféministe ! (Geoffrey Basset, *Le Monde* 1)
- (32) Puisqu'on parle de genre : pour les puristes, c'est "le novlangue" dans la traduction originale. Vous faites d'ailleurs du zèle en n'accordant pas l'adjectif "promu" au nom "écriture", qui est, je vous le rappelle, féminin, inclusive ou non. Qu'est-il advenu de la beauté de la langue française, horriblement défigurée par les lobbys (oh, encore une faute, et je vous passe celle d'étourderie) ? (Tant qu'à se récrier..., *Le Monde* 1)

Dans le premier extrait, le scripteur intègre l'autorité de la « majorité des linguistes » pour appuyer ses propos relevant d'un discours normatif, peu recevable du point de vue linguistique : il relève plutôt de la tradition puriste et normative non seulement par le ton fortement polémique utilisé, mais aussi par l'emploi de métaphores (« défigurer ») et de dénominations dénigrantes (« novlangue ») typiques de la plupart des discours ordinaires sur la langue française. La réponse ne met pas en cause l'autorité des linguistes, elle défige les prédiscours puristes qui résident à la base du discours normatif véhiculé : l'interlocuteur déconstruit ici l'autorité du discours normatif par le biais de la reprise des mêmes métaphores (« défigurer ») et dénominations (« novlangue »), par l'interrogation générique portant sur la « beauté » de la langue, autre *topos* des discours ordinaires en France, et par les rétroactions sur les « fautes » de français. D'autres exemples, surtout nombreux dans *LeMonde.fr*, montrent que les linguistes ne sont jamais mis en discussion en tant qu'autorités fiables :

- (33) Depuis la mort de Gaston Pâris, philologue ayant voulu simplifier l'orthographe dans le cadre de l'Académie à la fin du XIXe siècle mais auquel le « parti des ducs » s'opposa victorieusement, l'Académie ne compte aucun de ceux qu'on nomme aujourd'hui linguistes. Rappelons la manière d'ailleurs dont son unique grammaire – celle de 1932 qu'on prêt à Abel Bonnard – fut exécutée par Ferdinand Brunot, titulaire de la chaire d'histoire de la langue française à la Sorbonne ! (LUC BENTZ, *Le Figaro* 3)
- (34) En 2000 et en 2007 les académiciens ont refusé la candidature de Claude Hagège, Professeur au Collège de France et Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages de linguistique. Il est titulaire du Prix de l'Académie Française en 1986, et Médaille d'Or du CNRS en 1995. (L'observateur, *Le Figaro* 3)

Les seules critiques pointent les positions des linguistes convoqués par les médias et, notamment, celles de Bentolilla :

- (35) La linguistique est une belle discipline à condition de savoir en sortir : l'histoire de la langue française montre qu'elle se parle et s'écrit non pas de façon totalement arbitraire mais par action politique. Le pauvre Ferdinand Brunot doit se retourner dans sa tombe en lisant un linguiste (universitaire !) qui semble ignorer comment notre langue s'est unifiée nationalement non pas arbitrairement mais par l'action réfléchie des hommes. (Marius, *Le Monde* 3)

Ce dernier scripteur ne fait que réaffirmer la fiabilité des linguistes en matière de langue. On remarque d'ailleurs l'inscription en discours de l'autorité de Brunot, ce qui suggère une certaine compétence en matière linguistique de la part de ce scripteur. Les scripteurs ne semblent pas reconnaître les mêmes mérites aux écrivains, indépendamment de leur succès :

- (36) Les écrivains ne sont pas nécessairement des experts dans le domaine de la grammaire ! (Daniel H. 1, *Le Figaro* 4)

Bien que les écrivains du passé jouissent d'une certaine autorité dans le discours puriste (Paveau et Rosier, 2008), les lecteurs ne semblent pas toujours leur faire confiance en matière de langue : cet extrait est en effet représentatif de toute une série d'attitudes exprimées par les scripteurs qui, au lieu de faire confiance à des autorités institutionnelles ou reconnues dans la société, préfèrent s'appuyer sur l'autorité « de la langue », comme on le verra à la section suivante.

5.3 Questions de majorité et d'usage

À côté des institutions et des « experts », les scripteurs s'appuient souvent sur des notions abstraites ayant trait, selon eux, à la nature même de la langue. Il semblerait notamment que la notion d'usage constitue un leitmotiv des

positions contre l'écriture inclusive ; celle-ci serait donc rejetée sur la base du fait qu'elle serait l'expression d'un groupe militant minoritaire :

- (37) Ni une bande de vieux drag queens ni une bande de feminazis avec beaucoup de temps à perdre n'ont le droit de décider de la langue. Seuls l'intégralité des locuteurs forment la langue française, pas juste quelques uns voulant décider pour les autres sous prétexte d'une légitimité douteuse. (ALAIN-MICHEL SEUX, *Le Monde* 2)
- (38) Toutes ces associations gauchistes prennent progressivement le pouvoir... subventionnées par les contribuables ! Il est temps de remettre le pays en ordre ! (Ted001001001004, *Le Figaro* 4)

Dans ces commentaires, la disqualification des groupes proposant l'écriture inclusive passe principalement par des dénominations dénigrantes. Si, dans le premier extrait, ces dénominations montrent une certaine agressivité verbale (« bande de vieux drag queens », « bande de feminazis ») et favorisent l'actualisation en discours d'une comparaison des événements historiques faisant aujourd'hui l'objet d'une condamnation unanime et les modalités de proposition de l'écriture inclusive, dans le second, la connotation négative est portée seulement par le démonstratif générique précédant *associations* et par le cotexte qui suit, où le scripteur prend les distances de ces mêmes associations par le biais d'un énoncé déontique, désancré de la situation d'énonciation et prétendant avoir une valeur universelle. Pour ces scripteurs, c'est la majorité des Français qui doit décider du destin de la langue, alors que l'écriture inclusive est ressentie plutôt comme le fruit d'une revendication d'un groupe limité de locuteurs qui n'a aucun droit de légiférer ou d'imposer quoi que ce soit en matière de langue. C'est du moins ce que soutient le scripteur suivant, par une suite de questions génériques, dont la portée généralisante en fait une représentation largement partagée par les locuteurs du français :

- (39) Le Figaro peut-il arrêter le matraquage pro-écriture inclusive ? Les commentaires des précédents articles démontrent bien qu'à une écrasante majorité, les lecteurs du journal refusent cette idéologie. Ce qui est aussi le cas de la majorité des français. Pourquoi continuer à faire entendre cette petite minorité insupportable qui ne comprend toujours pas que mettre des points et des e à droite et à gauche ne transformera pas les hommes en femmes. La majorité des gens en a assez de cet abêtissement. (S.O., *Le Figaro* 3)

Aux intérêts sectaires de certains, les locuteurs opposent l'usage du plus grand nombre, sans qu'on puisse toujours comprendre ce qu'ils entendent par « usage », comme on peut le constater dans le commentaire suivant :

- (40) Vous oubliez que les usages sont plus forts que les normes. Les digues ne résistent guère à ce que font les femmes et les hommes ! (Vous oubliez..., *Le Figaro* 3)

Sans doute, les normes auxquelles se réfère ce scripteur relèvent du « normatif » et non pas du « normal », qui comprendrait donc « les usages » de la langue. D'ailleurs, l'ambiguïté du moins partielle de la notion de norme, qui se joue entre ces deux acceptions, ne semble pas être une prérogative des discours métalinguistiques ordinaires (Steuckardt et Siouffi, 2007).

6 Conclusion

Ces espaces numériques semblent favoriser une certaine transformation des postures et des relations d'autorité de par la présence et l'interaction de locuteurs venant de groupes sociaux différents et surtout avec des degrés de compétence fort variables. Cela permet d'observer des processus discursifs complexes où les autorités sont construites, reformulées, remises en cause et reconstruites en discours. Bien que les cas de figure de ces « conflits d'autorité » soient très variables et qu'ils dépendent essentiellement des appartenances sociales et culturelles des locuteurs concernés, certains procédés discursifs sont plutôt récurrents : reprise des mots d'autrui par le biais de différentes stratégies de discours rapporté, dénonciation de leur caractère « figé », de *déjà-dit*, qui trahirait leur appartenance à des formations discursives dont les interlocuteurs prennent les distances et, enfin, défigement, volontiers ironique, parfois agressif, du discours adverse. La présence de ce genre d'échanges autour de la question de l'autorité montre d'ailleurs que l'idée selon laquelle les sociétés actuelles se seraient affranchies du besoin d'autorité est du moins à nuancer : l'autorité ou, mieux, les autorités circulent dans les discours de manière fluide, suivant les différentes strates discursives ou prédiscursives qui traversent le discours du « sens commun ». Si, d'un côté, il semble que les locuteurs ne sont pas toujours disposés à faire confiance à quelqu'un d'autre en matière de langue, on assiste dans cette querelle à une demande de plus en plus aigüe d'autorité et de recours aux experts : la question réside donc plutôt dans la reconnaissance des mêmes figures expertes et, plus en général, des mêmes autorités de la part des interlocuteurs dont les prédiscours auxquels ils adhèrent divergent plus ou moins sensiblement.

Références

- Abbou, Julie, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier (2018), « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation : Entretien », *Semen*, n° 44, p. 133–151.
- Achard-Bayle, Guy et Marie-Anne Paveau (dir.) (2008), *Linguistique populaire ?*, numéro thématique de *Pratiques*, n°s 139–140, disponible sur <<https://journals.openedition.org/pratiques/1168>>. [Page consultée le 3 juin 2020.]

- Adam, Jean-Michel (dir.) (2001), Genres de la presse écrite et analyse de discours, numéro thématique de *Semen*, n° 13, disponible sur <<https://journals.openedition.org/semen/1635>>. [Page consultée le 3 juin 2020.]
- Adam, Jean-Michel (1997), « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, n° 9, p. 3–18.
- Alloing, Camille (2014), « Vers une approche instrumentale de l'identité numérique : les attributs identitaires comme structuration de l'environnement informationnel ? », dans Jean-Paul Pinte (dir.), *Enseignement, préservation et diffusion des identités numériques*, Paris, Hermès Lavoisier, p. 39–68.
- Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Amossy, Ruth (2010), *L'argumentation dans le discours*, 2^e éd., Paris, Armand Colin. [1^{re} éd., 2000.]
- Angenot, Marc (2008), *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique*, Paris, Mille et une nuits.
- Arendt, Hannah (1989), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard. [Titre original : *Between Past and Future*, New York, Viking Press, 1968. Traduit de l'anglais par Patrick Lévy.]
- Bourdieu, Pierre (2000), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Broudoux, Evelyne (2007), « Construction de l'autorité informationnelle sur le Web », *Archive Ouverte en Sciences de l'Information et de la Communication*, disponible sur <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00120710_v1>. [Page consultée le 30 mars 2019.]
- Broudoux, Evelyne (2003), « Autoritativité, support informatique, mémoire », *Archive Ouverte en Sciences de l'Information et de la Communication*, disponible sur <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001137.html>. [Page consultée le 30 mars 2019.]
- Candel, Étienne et Pergia Gkouskou-Giannakou (2017), « Autorité et pratiques de légitimation en ligne », *Quaderni*, n° 93, p. 5–11.
- Chanet, Catherine (2001), « “Connecteurs”, “particules”, et représentations cognitives de la planification discursive », dans Eniko Nemeth (dir.), *Cognition in language use: Selected papers from the 7th International Pragmatics Conference*, Anvers, International Pragmatics Association, p. 44–55.
- Charaudeau, Patrick (2018), « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le Débat*, n° 199, p. 13–31.
- Damien, Robert (2013), *Éloge de l'autorité : généalogie d'une (dé)raison politique*, Paris, Armand Colin.

- Giddens, Anthony (1991), *The Consequences of Modernity*, Padstow, Cornwall, Polity Press.
- Grize, Jean-Blaise (1992), *Un signe parmi d'autres*, Hauterive, Éditions Gilles Attinger.
- Lacaze, Grégoire (2017), « Les titres d'articles de presse au confluent de plusieurs formes de discours rapporté », *Études de stylistique anglaise*, n° 10, p. 29–47.
- Lacaze, Grégoire (2016), « Responsabilité et prise en charge énonciatives dans les titres d'articles de presse », *Études de stylistique anglaise*, n° 9, p. 31–57.
- Le Deuff, Olivier (2006), « Autorité et pertinence vs popularité et influence : réseaux sociaux sur Internet et mutations institutionnelles », *Archive Ouverte en Sciences de l'Information et de la Communication*, disponible sur <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/122603/filename/Autorite_et_institution_vs_popularite_et_influence.pdf>. [Page consultée le 30 mars 2019.]
- Maingueneau, Dominique (2012), *Les phrases sans texte*, Paris, Armand Colin.
- Maingueneau, Dominique (2002), « Problèmes d'éthos », *Pratiques*, n°s 113–114, p. 55–67.
- Moirand, Sophie (2007), *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- Monte, Michèle et Claire Oger (2015), « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots*, n° 107, p. 5–18.
- Moreau, Marie-Louise et Anne Dister (dir.) (2012), *Réforme de l'orthographe française – Craintes, attentes et réactions des citoyens*, numéro thématique de la revue *Glottopol*, n° 19, disponible sur <http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_19.html>. [Page consultée le 3 juin 2020.]
- Oger, Claire (2013), *Discours d'autorité, discours autorisés. Faire référence et dire l'institution*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Paris, Université Paris-Sorbonne.
- Origgi, Gloria (2018), « La democrazia può sopravvivere a Facebook ? Eguitarismo epistemico, vulnerabilità cognitiva e nuove tecnologie », *Ragion pratica*, n° 2, p. 445–458.
- Origgi, Gloria (2008), *Qu'est-ce que la confiance ?*, Paris, Vrin.
- Paveau, Marie-Anne (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Paveau, Marie-Anne et Laurence Rosier (2008), *La langue française : passions et polémiques*, Paris, Viber.

- Rabatel, Alain (2017), *Pour une lecture linguistique et critique des médias. Empathie, éthique, point(s) de vue*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Rabatel, Alain (2004), « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, n° 156, p. 3–17.
- Rabatel, Alain (2000), « Valeurs représentative et énonciative du “présentatif” *c'est* et marquage du point de vue », *Langue française*, n° 128, p. 52–73.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul (2009), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses universitaires de France.
- Steuckardt, Agnès et Gilles Siouffi (2007) (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.
- Sullet-Nylander, Françoise (1998), *Le titre de presse. Analyse syntaxique, pragmatique et rhétorique*, Stockholm, Cahiers de la Recherche.
- Szlamowicz, Jean (2018), *Le sexe et la langue : petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*, Paris, Intervalles.
- Vicari, Stefano (2016), *Pour une approche de la linguistique populaire en France. Attitudes, prédiscours, questions de confiance*, Rome, Aracne.